



sale temps pour les cheminot-e-s de l'Infra. V

Sortez vos parapluies !

Quand un accident finit inévitablement par arriver, la direction ne se contente pas de sortir le parapluie, elle le plante dans le dos des cheminots !!!

**La sécurité d'un chantier de l'infrastructure
d e v a n t l a j u s t i c e !**



Jeudi 29 octobre dernier, la Direction **SUD-Rail** s'est constitué partie civile aux SNCF et le Directeur d'Etablissement de côtés de la famille pour défendre les intérêts l'Infrapôle Rhodanien de l'époque, devaient individuels et collectifs des cheminots et de rendre des comptes au Tribunal Correctionnel leurs ayant-droits dans ce procès. Les de Lyon suite à l'accident mortel d'un cheminots de l'Equipement doivent savoir cheminot de l'ESV (Région PACA) , heurté par qu'ils peuvent compter sur SUD-Rail pour les un train lors d'une opération de déchargement défendre en cas de coup dur, comme nous le du ballast de nuit à Lyon Part-Dieu le 29 mars faisons aussi suite à l'accident de Brétigny. 2012.

Rappelez vous, l'année 2012 avait été particulièrement meurtrière à la SNCF avec 4 accidents mortels à l'Equipement dans les premiers mois de l'année. S'en était suivi une vaste campagne de Communication et d'enfumage de la Direction intitulée « *Produire chaque chantier en toute sécurité* » où tous nos décideurs nous récitaient la même rengaine des « *agents qui ne devaient surtout pas hésiter à stopper un chantier si les conditions de sécurité n'étaient pas remplies* ».

Ces accidents mettaient de manière évidente en cause la responsabilité de la direction et de sa politique dans la diminution critique de la sécurité des cheminots sur les chantiers à l'Equipement. N'écouter que leur courage et leur sens des responsabilités, il devenait donc urgent pour la direction de trouver une parade juridique pour éviter aux hauts dirigeants de la SNCF et de RFF de devoir rendre des comptes de leur active et coupable contribution à la dégradation continue de la sécurité du réseau ferroviaire.

**La Justice ne s'est pas laissée berner,
elle demande que la SNCF soit condamnée
pour «homicide involontaire»**

Stop

assez de mensonges

La politique de la Direction de l'entreprise sur la réduction des coûts a fini par tuer des cheminots!

SUD-Rail n'a eu de cesse d'alerter la direction suite à la répétition d'incidents ou d'accidents depuis plusieurs années, notamment en 2010 avec le heurt d'un TGV par la grue d'une draine à Lyon St Clair. Suite à ce nouvel accident grave, un rapport d'expertise demandé par le CHSCT avait pourtant dressé un constat alarmant sur les conditions de déroulement des chantiers dans le secteur de Lyon Part-Dieu. La direction avait alors cherché à minimiser les faits, le directeur d'établissement allant jusqu'à dire que cet accident de 2010 n'était pas grave car il n'y avait eu « *ni blessés, ni morts* » !!!

Et quelques mois plus tard, malgré les alertes émises par le CHSCT, un cheminot était mortellement blessé par le seul train commercial devant circuler cette nuit-là. Une interception de la voie de 40 minutes aurait permis de réaliser l'opération de ballastage en toute sécurité.

Les rapports du CHSCT et de l'inspection du travail, ainsi que l'enquête de Police ont mis hors de cause les collègues présents sur le chantier ce soir-là.

Par contre, les faits sont accablants pour la direction : un chantier désorganisé depuis le début de la semaine avec pour consigne de rattraper le retard pris et de « *faire pour le mieux* », manque de personnel, agents inexpérimentés ou ne connaissant pas le parcours, cumul d'habilitations sécurité non compatibles (agent sécurité + agent d'accompagnement + missions du CCH), non interception de la voie contigüe, chantier de ballastage plus bruyant que le dispositif d'annonce, ballast non lavé dégageant une forte poussière, chantier de nuit avec éclairage individuel sommaire et pas d'éclairage collectif, pistes et abords non dégagés, etc...

Pour SUD-Rail il est évident que tous les « rescapés » de ce tragique accident sont, et devraient être reconnus, victimes eux aussi des événements vécus ce soir-là.

Mais non, pour la SNCF, représentée par la directrice de Région, et son avocat véreux, les collègues ne sont pas des victimes, non, ce sont eux les coupables !!!

La plaidoirie et les conclusions de l'avocat à la solde de la direction sont en effet une honte:
Aucune faute n'est à reprocher à la SNCF. Si l'accident est survenu ce soir-là, c'est parce que les agents n'ont pas demandé les renforts qu'on ne leur aurait jamais donnés; parce que l'annonceur n'a pas corné, puisque personne n'a entendu une annonce pourtant démontrée inaudible ; parce que l'agent sécurité a cumulé des habilitations avec d'autres, incompatibles, alors qu'il ne pouvait pas être partout à la fois... et parce que les agents présents ce soir-là auraient dû faire usage de leur droit de retrait pour stopper le chantier !!!

SUD-Rail le dit depuis longtemps aux cheminot-e-s de l'Équipement: faites attention à la sécurité sur les chantiers!
*Aujourd'hui avec le procès de Lyon, vous en avez la preuve et l'intolérable démonstration : En cas d'accident, non seulement la direction ne vous soutiendra pas, **mais pire, elle n'hésitera pas à vous faire porter la responsabilité de l'accident.***

Cheminot-e-s n'hésitez plus une minute de plus à suivre leurs conseils et à les prendre au mot :

« Produisez chaque chantier en toute sécurité »

et si ce n'est pas le cas...

« arrêtez chaque chantier en toute sérénité ! »